

## **AVORTEMENT LIBRE, NOUS, LES FEMMES, DÉCIDONS**

**Non à la réforme du Ministre de la Justice. L'IVG hors du Code Pénal !**

**Mouvement Féministe de Madrid. Manifeste du 8 Février 2014.**

Au sujet de l'approbation du gouvernement Espagnol de l'Avant-projet de loi sur l'avortement « protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte », nous voulons exprimer notre refus absolu de ce qui suppose un attentat contre les droits, l'autonomie et la liberté des femmes.

Avec cet Avant-projet, 97% des femmes qui avortent seront contraintes à le faire de façon « illégale », c'est-à-dire que celles qui en auront les moyens iront à l'étranger et celles qui ne les auront pas mettront leur santé et leur vie en danger avec un avortement clandestin ; sans oublier l'insécurité et la vulnérabilité juridique à venir pour les professionnels sanitaires.

L'Avant-projet dit se baser avant tout sur une prétendue défense de la vie. Mais il est rédigé par un gouvernement qui impose des politiques du travail injustes, de limitations à l'accès aux écoles maternelles, qui nie l'allongement du congé de paternité, l'accès à la procréation assistée à toutes les femmes, qui élimine des services sociaux élémentaires, ainsi que des réductions en dépendance et santé. Face à cette situation, nous nous demandons : de quelle vie parlent-ils quand ils parlent de la vie ?

Réclamer le droit à l'IVG libre signifie qu'il n'est pas possible de forcer une femme à continuer une grossesse non désirée et mettre en question sa décision de l'interrompre. Le droit à décider suppose la reconnaissance des femmes comme sujets de droit moralement autonomes pour décider sur nos vies, nos corps et sur la maternité (décider d'être mères ou ne pas l'être).

Puisque nous sommes des personnes autonomes, responsables, libres et égales, Nous exigeons :

- L'annulation immédiate de cet Avant-projet de loi qui porte atteinte aux droits des femmes, contre notre autonomie, liberté, santé, vie et dignité.
- Que l'IVG soit supprimé du Code pénal. Qu'il soit régulé comme un droit de toutes les femmes à interrompre une grossesse non désirée sans aucun type de discrimination.
- Encourager et garantir une éducation affectivo-sexuelle libre de stéréotypes sexistes et homophobes. Face à la loi du Ministre de l'Éducation, qui encourage l'enseignement de la religion à l'école en même temps qu'elle exclut l'éducation sexuelle enseignée par un personnel qualifié.
- Que l'autonomie des jeunes soit respectée et les femmes de 16 et 17 ans ne soient pas obligées de demander l'autorisation de leur mère(s) et/ou de leur père(s) – et moins encore d'un juge – pour décider de leur maternité.
- Que l'objection de conscience soit régulée afin qu'aucune femme reste sans assistance sanitaire.

- Nous, les femmes, n'avons pas besoin de la tutelle d'autrui. D'autant que celle-ci n'est qu'une tentative de nous imposer un projet de vie qui nie notre condition de sujets de plein droit. Pour cette raison nous disons NON à la proposition du gouvernement et nous exigeons que le droit à l'IVG soit reconnu.

LES FEMMES DÉCIDENT, L'ÉTAT GARANTIT, LA SOCIÉTÉ RESPECTE ET L'ÉGLISE N'INTERVIENT PAS.